

**Québec français**



# **Le plan de perfectionnement des maîtres de français**

## **Rapport du comité d'étude**

Christian Vandendorpe

---

Number 21, March 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56768ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this document

Vandendorpe, C. (1976). Le plan de perfectionnement des maîtres de français : rapport du comité d'étude. *Québec français*, (21), 15–18.

spécifiques et son statut propre. En principe, je veux dire selon les normes administratives, le professeur de français accomplit un travail semblable à celui des autres. Alors qu'il n'en est rien dans les faits : voilà, en effet, un éducateur qui n'enseigne à proprement parler aucun *contenu* puisqu'il n'enseigne pas la chimie, la sociologie ou la géographie ; il enseigne la forme qu'on doit mettre dans des contenus éventuels. Il ressemble un peu aux professeurs de religion ou de philosophie qui, eux, sont censés initier à l'art de se bien conduire alors que ce que disent les autres professeurs ne concerne pas, paraît-il, l'art de vivre. De tels enseignements requièrent des statuts particuliers. Je pense simplement aux contrôles, aux examens : si un travail de mathématique peut être corrigé à la machine, on ne voit guère qu'il puisse en être ainsi pour un exercice d'écriture. Normalement, un professeur de français devrait faire écrire souvent ses élèves, relever les fautes les plus fréquentes de chacun, les rencontrer fréquemment. Comment cela est-il possible actuellement au secondaire, pour un professeur de français qui fait face à 150 élèves chaque semaine ? Et si, comme nous le constatons, tous les professeurs enseignent de fait le français, se dessine la nécessité d'un travail de concertation, d'échange de diagnostics et de méthodes où le premier responsable, le professeur

de français, devrait jouer un rôle capital. Comment tout cela sera-t-il possible sans qu'on définisse autrement sa place dans nos institutions scolaires ?

Me faut-il m'excuser, en terminant, de l'ampleur de mon propos. Sans doute, ai-je dû, pressé par le temps qui m'était donné, limité aussi par mon incompétence, survoler de larges difficultés. Mais il m'a semblé qu'en procédant ainsi, il était au moins possible d'entrevoir à quel point la question de la langue est au cœur de nos problèmes sociaux et comment on pourrait, sur ce point comme sur d'autres, dépasser l'ère des cataplasmes ou des chants d'impuissance qui tiennent lieu, en ce pays plus qu'ailleurs, d'un projet collectif.

Fernand DUMONT

\* Cette conférence a été prononcée à partir de quelques notes. Le texte dactylographié de l'enregistrement a été repris et remanié largement par l'auteur.

1. Jules Fournier, *Mon encrier*, nouv. éd., Fides, 1965, « La langue française du Canada », 2 articles rédigés en 1917, 337.
2. Je me suis étendu ailleurs plus longuement là-dessus : « La langue, un problème parmi d'autres ? », *Maintenant*, avril 1973, pp. 7 ss.
3. Edmond de Nevers, *L'avenir du peuple Canadien-français*, nouv. éd., Fides, 1964, 98. Voir aussi la description que traçait

Fournier en 1910 de notre députation au parlement fédéral (op. cit., 147 ss.). Il y montre à quel point nos députés, à la différence des Anglais, étaient tenus à l'écart des problèmes, en particulier des marchandages entre politiciens et représentants des pouvoirs économiques. Et il décrit leurs discours à la Chambre : « C'est presque toujours au commencement d'une séance. On voit se lever le héros du jour, en redingote sévère, rasé de frais, la chevelure bien peignée. Il a les mains pleines de papier, des piles de gros livres s'étalent sur son pupitre, et quelquefois sur celui de son voisin. Il sait que les yeux du pays sont fixés sur lui, et qu'il est le centre de quelque chose de grand. Il est pâle et grave. Il sent sa responsabilité et il le laisse bien voir. Et alors il commence... Son discours (généralement en anglais) dure trois quarts d'heure, à tout coup. Lieux communs, généralités, développements aqueux et boursoufflés. *Le Canada est un grand pays... ses ressources sont immenses... les libertés dont nous jouissons... nos pères ont été des héros... la gloire du drapeau britannique... sir Wilfrid est un grand homme...* Pas un mot qui touche au cœur du sujet, rien qui ne sente de dix lieux sa rhétorique de collégien. Les autres *Canayens* applaudissent à tout casser, pendant que les Anglais, ministériels comme oppositionnistes, écoutent avec un sourire amusé... » (pp. 149-150).

4. Je devrais m'attarder plus longuement au *joual*. Je l'ai fait ailleurs : « Réticences d'un cheval ordinaire », *Maintenant*, mars 1974, 24-25.
5. Guy Rocher et moi avons formulé quelques suggestions en ce sens dans un article de *Maintenant* sur la crise des Cégep.

# Le plan de perfectionnement des maîtres de français

Rapport  
du comité  
d'étude

Lors de son assemblée générale annuelle du 11 novembre dernier, l'Association Québécoise des professeurs de français a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

*Que l'A.Q.P.F. forme un comité qui verra à suivre étroitement l'application du P.P.M.F. mis en vigueur par les différentes universités afin d'informer ses mem-*

*bres et de leur faire des recommandations. Que ce comité fasse une analyse critique des objectifs du P.P.M.F. et que soient prises toutes les mesures qui s'imposent.*

Conformément à cette résolution un comité d'étude a été constitué<sup>1</sup> et, après étude du dossier, a remis au Conseil d'Administration le rapport suivant.

## UN DOSSIER QUI VIENT DE LOIN

En 1969, le M.E.Q. lance officiellement les programmes-cadres de français. Le changement imposé aux enseignants de français par ces nouveaux programmes est assez radical vu qu'il touche les contenus, les démarches pédagogiques et les attitudes personnelles.

Pour assurer à une réforme aussi ambitieuse quelques garanties de succès, l'A.Q.P.F. réclame du M.E.Q.

1. Un programme de perfectionnement des enseignants.
2. Des animateurs pédagogiques à temps plein pour chaque Commission scolaire.
3. Du matériel audio-visuel et des locaux adéquats.
4. Une révision du ratio maître/élèves.

Ces principales recommandations sont contenues dans le *Mémoire sur l'enseignement du français au secondaire* daté du 24 avril 1972 et soumis au Conseil supérieur de l'Éducation.

En avril 1973, le M.E.Q. annonçait un plan de développement de l'enseignement des langues d'une durée de cinq ans (1973-1978). Le plan DEL, appelé aussi plan Cloutier, est violemment dénoncé par l'A.Q.P.F. pour ses visées assimilatrices. En effet, tout en accordant satisfaction aux principales demandes de l'A.Q.P.F. énoncées plus haut, le plan DEL se signale surtout à l'attention par la place exceptionnelle qu'il fait à l'enseignement de l'anglais.

À cet égard, ce plan est typiquement révélateur de la pensée de François Cloutier et contient déjà la philosophie de la loi 22 : les Québécois doivent être massivement bilingues puisqu'ils vivent en « Amérique du Nord ». Ce raisonnement fallacieux a été assez démonté dans la revue *Québec français* pour qu'on ne s'y arrête pas ici.

En mai 1975, le M.E.Q. annonce que les cours de P.P.M.F. débiteront dans les universités dès le mois de septembre. Le C.A. de l'A.Q.P.F. déplore à l'unanimité cette décision qu'il considère prématurée et envoie une résolution en ce sens à M. Beaugard, sous-ministre adjoint.

En novembre 1975, la C.E.Q. donnant suite à une résolution du Conseil général, publie un dossier accusateur « Le plan de perfectionnement des maîtres de français : des conditions inacceptables » (A 76 CG-46).

Il ressort de l'analyse effectuée par les auteurs de ce dossier que les conditions générales entourant le P.P.M.F. sont inacceptables, et que ce programme devrait être boycotté aussi longtemps que ces conditions n'auront pas été modifiées.

Qu'en est-il exactement ?

### LE CONTINGEMENT

Le Bulletin officiel #21 d'avril 1973 prévoyait que *ce programme de perfectionnement (serait) offert à tous les maîtres de français.*

Deux ans plus tard, cette louable ambition d'un perfectionnement universel a disparu. Seuls 21% des enseignants pourront bénéficier de ce programme.

Or tout contingentement implique une sélection. Et une sélection est toujours discriminatoire envers certaines catégories de gens. Dans le cas du perfectionnement il est clair que des équipes entières d'enseignants du secondaire ne pourront pas bénéficier, par excès de scolarité, de ce formidable effort de réflexion collective et de relance pédagogique que devrait constituer le P.P.M.F.

À cause de ce contingentement, les commissions scolaires ont été obligées d'inventer de nombreux critères de sélection qui n'étaient pas toujours des plus judicieux ni des plus justes.

Le comité déplore une telle situation et demande qu'un effort supplémentaire soit consenti par le M.E.Q. pour abolir la barrière que constitue le contingentement ou, tout au moins, la relever à un niveau acceptable.

### LA SITUATION DE L'ANGLAIS

Le contingentement apparaît d'autant plus intolérable aux enseignants de français que la promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde se voit accorder un budget global de \$21,782,500. alors que le budget global accordé à l'enseignement du français, langue maternelle est de \$46,330,000. (chiffres tirés du Bulletin Officiel, #21, avril 1973).

Cette disproportion entre les budgets respectifs est particulièrement scandaleuse si l'on considère le nombre d'élèves et d'enseignants concernés dans chaque cas.

En ce qui concerne les conditions de libération, la formule retenue pour le

perfectionnement des maîtres en anglais est nettement différente de celle du P.P.M.F. En effet les enseignants sont libérés pour suivre cinq mois de cours dans une université, complétés par une session de six semaines durant l'été.

Les enseignants de français sont libérés pour un total de 45 jours, étalés sur trois ans, équivalant à 18 crédits, et compléteront leur cours en soirée (environ 60 soirées pour 12 crédits).

Le comité estime que la formule de libération pour l'anglais n'est pas nécessairement plus avantageuse que celle du P.P.M.F. ;

1. Les problèmes sont radicalement différents entre l'enseignement d'une langue maternelle et celui d'une langue étrangère. À l'inverse de l'anglais, il n'existait aucun programme universitaire susceptible de répondre d'emblée aux besoins spécifiques des enseignants de français.
2. Un perfectionnement donné dans le milieu apparaît comme nettement plus avantageux que des cours à l'université.
3. Une session d'été de six semaines équivaut aux soixante demi-journées que l'enseignant engagé dans le P.P.M.F. devra prendre sur ses loisirs pour compléter son cours.

Notons en passant que les crédits de P.P.M.F. apparaissent singulièrement comprimés en regard des crédits d'anglais. Cette situation obligera-t-elle les enseignants engagés dans ce programme à fournir un effort supplémentaire ? L'avenir nous le dira.

Même si la formule d'organisation retenue pour le P.P.M.F. apparaît généralement acceptable, il convient toutefois de signaler que l'enseignant engagé dans ce programme ne verra ses efforts reconnus pour fins de salaire qu'au terme de trois ans.

### L'INTÉGRATION DU P.P.M.F.

En ce qui concerne l'intégration des cours de P.P.M.F. dans les programmes existants, la situation varie d'une université à l'autre et est passablement confuse.

On sait que plusieurs universités ont des structures pyramidales à échelons multiples. On sait aussi que les décisions administratives y sont très lentes. Une telle situation ne peut, à notre avis, qu'engendrer de la méfiance et donner cours à toutes sortes de suppositions.

Afin d'assainir la situation, le comité demande au M.E.Q. :

1. d'amener les universités à intégrer au plus vite le certificat du P.P.M.F. à l'intérieur des baccalauréats existants (baccalauréat général et baccalauréat spécialisé);
2. d'amener les universités à assurer entre elles une pleine reconnaissance des crédits obtenus au P.P.M.F.

## LA CLASSIFICATION

Le comité appuie la recommandation de la C.E.Q. voulant

*que le M.E.Q., par le service de la classification, reconnaisse que le P.P.M.F. constitue de l'acquisition de connaissances nouvelles quelle que soit la nature des études suivies antérieurement. (p. 29)*

Sur le plan de la classification pour fins de salaire, la suppression annoncée des échelons 12 et 13 soulève un problème. Il est certain que l'enseignant engagé dans un programme de perfectionnement doit en retirer des bénéfices monétaires. Mais il n'est pas évident qu'un

enseignant qui aurait actuellement 12 ans de scolarité réelle devrait, au terme du P.P.M.F., se voir reconnaître 15 ans de scolarité réelle et recevoir un salaire sur cette base. Nous pensons qu'un montant forfaitaire substantiel rendrait justice à la fois aux enseignants engagés dans le P.P.M.F. et à ceux qui n'ont pas attendu ce programme pour se perfectionner.

## CONCLUSION

En terminant cette brève analyse, il nous faut constater que le P.P.M.F. a surtout déçu par le contingentement. Ce contingentement est dû à la limitation des budgets, lourdement grevés par la promotion de l'enseignement de l'anglais. Il a donc une origine politique et il est douteux que les successeurs éphémères de M. Cloutier aient le pouvoir ou la volonté d'infléchir l'orientation que ce dernier avait donnée à son ministère.

Pour les autres aspects incriminés, le comité espère qu'ils se régleront dans les prochains mois.

Il faut reconnaître, enfin, le travail énorme que les équipes des différentes universités ont consacré au P.P.M.F., tant pour élaborer des contenus perti-

nents que pour mettre en place une pédagogie « hors-campus » valable.

Ce programme constitue une occasion unique pour les enseignants, les conseillers pédagogiques et les didacticiens d'amorcer un effort collectif de réflexion sur la réforme de l'enseignement du français et les moyens de la poursuivre. Cette chance ne doit pas être gâchée.

C'est pour cette raison que le comité a décidé de continuer à se réunir dans les mois qui viennent. Nous demandons aux enseignants et aux animateurs engagés dans le P.P.M.F. de nous faire parvenir leurs commentaires sur les cours qui se donnent actuellement. Cela nous permettra de continuer à informer les enseignants sur les réussites et les échecs de ce programme de perfectionnement.

**Christian VANDENDORPE**  
secrétaire du comité

1. Le comité est constitué par les personnes suivantes: Lévis Belzile (enseignant au secondaire), Monique Bernard (enseignante au secondaire), Robert Chevrette (conseiller pédagogique à l'élémentaire), Cécile Dubé (enseignante au secondaire), Marjolaine Jacob (enseignante à l'élémentaire), Christian Vandendorpe (conseiller pédagogique à l'élémentaire).

# COMMENTAIRES

Dans le but de savoir ce que pensent les enseignants du P.P.M.F., *Québec français* a recueilli quelques témoignages dans différents groupes.

Nous n'avons pas pu obtenir de commentaires dans la région de Sherbrooke, car les cours y sont provisoirement suspendus.

## TELUQ / permafra élémentaire

*Les cours m'ont paru au tout début très complets et non pratiques quant à l'application pour les documents de PMF 110.*

*Au fur et à mesure que les cours avançaient, je me sentais de plus en plus impliqué. Je vois maintenant qu'il fallait passer par ce stade pour être en mesure d'en faire une application valable en classe.*

*J'aime beaucoup cette formule où l'étudiant apprend à l'aide de documents qu'il peut étudier seul ou en équipe. Je la préfère aux cours magistraux où notre participation est souvent passive et peu profitable. Je trouve le cours exigeant en terme d'heures de travail mais je pense qu'il est très pratique et les idées ou le sens de l'organisation que nous y découvrons est immédiatement applicable. (Ailne-G. Perron)*

## Université de Montréal / Secondaire

« Le P.P.M.F. est une bonne prise de conscience qui ne peut laisser indifférent. C'est un cours engageant qui permet de remettre en question notre enseignement. »

« Une réflexion intense vers une action pédagogique plus adaptée. »

« J'étais un pervers de la grammaire et je crois avoir trouvé le remède idéal. » 24 ans trop tard.

« C'est un cours très intéressant. On y fait beaucoup de gymnastique intellectuelle. Les heures passent très vite. Les premiers 6 crédits étaient plus ennuyants. »

« Le P.P.M.F. nous force à une réflexion sur nous-même et sur notre enseignement. » (Raymonde Hamel-Girard, Le Royer)

« Début confus. Assimilation rapide. Contenu varié et adapté à la matière. Cours enrichissant et intéressant. Oyez, oyez, inscrivez-vous! Conseil d'ami. » (Bruno Deshaies, Boucherville)

« Le P.P.M.F. m'a permis de remettre en question mon enseignement. Enfin des cours plus humains! Ce sont des cours qui ont été faits selon nos besoins et nos aspirations. On a contribué à le bâtir. » (Robert Gariépy)

« C'est la première fois qu'on permet à des professeurs de poursuivre des cours qui touchent directement le travail quotidien. Des cours qui nous sensibilisent sur notre rôle de professeur de français. »

## Université Laval / Secondaire

Malgré l'aridité des premiers cours, je perçois que le P.P.M.F. sera d'un grand enrichissement pour tous. J.A.G.

L'étude de thèmes et de définitions nous a apporté des connaissances pour l'enseignement du français. H.T.

Une étude approfondie des thèmes abordés au cours des trois premiers crédits du P.P.M.F. nous permettra d'améliorer notre enseignement du français. L.V.

## Université Laval / Élémentaire

Le cours de P.P.M.F. nous place réellement devant le fait de la langue française, langue enseignée. Les outils qu'on y trouve seront plus adaptés aux vues du Ministère dans l'enseignement du français à l'élémentaire. Concrétisation de l'enseignement, participation de chacun et intérêt grandissant résumant assez bien les cours. J.W.

Le climat est très sympathique et permet des discussions ouvertes. J'aime beaucoup ça et je ne donnerais pas ma place. F.C.

Le cours nous sensibilise davantage à la nécessité de distinguer le français oral et le français écrit. A.P.

Le fait d'être un nombre restreint d'élèves avec l'animateur permet beaucoup d'échanges. R.G.

Il était grand temps qu'on organise des cours intéressants concernant l'enseignement du français à l'élémentaire. F.P.

Enfin, un cours, donné par l'Université où tu peux discuter, questionner et recevoir des réponses satisfaisantes.

Au P.P.M.F. il y a collaboration entre professeur et élèves. Tu apprends, dans une atmosphère de détente, à connaître ton français pour mieux l'enseigner.

Bravo aux instigateurs de ce programme!... M.R.

Je participe présentement au Plan de Perfectionnement des maîtres en français (P.P.M.F.). Les cours sont très intéressants et bien structurés. Ce que j'aime tout particulièrement, c'est que ce ne sont pas des cours magistraux. Les participants ne sont pas confinés à être uniquement passifs et à prendre des notes. Au contraire, nous pouvons émettre des opinions, poser des questions et parfois même participer activement à une mise en situation. Notre animateur a vraiment le doigt approprié pour rendre ces heures de cours des plus agréables. C.D.